

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 563

présenté par

M. Moignard, M. Chalus, M. Charasse, M. Claireaux, Mme Dubié, M. Falorni, M. Giacobbi,
M. Giraud, Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Maggi, Mme Orliac, M. Robert,
M. Saint-André, M. Schwartzenberg et M. Tourret

ARTICLE 42

À l'alinéa 8, après le mot :

« concernés »,

insérer les mots :

« , des organisations représentatives des centres de santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure les organisations représentatives des centres de santé dans la définition dudit contrat-type.